



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

Le Contrat d'aide et de retour à l'emploi durable

**Une solution de formation
préalable à l'embauche**



« À la Région, l'emploi est notre priorité. À ce titre, je suis très fier des améliorations que nous avons apportées au CARED, qui apporte une solution concrète et pragmatique à la question de la formation. Désormais, les personnes sans emploi et les salariés fragilisés pourront bénéficier de formations adaptées à des métiers qui recrutent, avec l'assurance de trouver un emploi. De même, nous avons voulu aider tout particulièrement ceux qui en ont le plus besoin, avec les nouveaux dispositifs du CARED + et du CARED option Clé A, qui s'adressent aux personnes en situation de handicap ou en situation d'illettrisme. »

Laurent WAUQUIEZ

Président de la Région Auvergne-Rhône-Alpes

La Région Auvergne-Rhône-Alpes finance désormais des dispositifs de formation qui ont tous une insertion réelle dans l'emploi puisqu'ils répondent aux besoins de main-d'œuvre exprimés par les entreprises.

Aussi, chaque personne bénéficiant de nos programmes sait qu'elle pourra trouver un emploi à l'issue quelles que soient ses qualifications.

Les dispositifs « CARED » sont réactifs et simples à mettre en œuvre. Ils nous permettent avec le dispositif type « option Clé A » d'embrasser tous les publics que nous avons en responsabilité et de proposer enfin pour les personnes en situation de handicap un dispositif adapté à leurs besoins avec le « CARED + ».

Stéphanie PERNOD BEAUDON

Vice-présidente de la Région Auvergne Rhône-Alpes
en charge de la formation professionnelle et de l'apprentissage

Votre entreprise souhaite recruter mais vous ne trouvez pas de candidats aux compétences adaptées ?

Le contrat d'aide et de retour à l'emploi durable (CARED) est une **solution souple et réactive aux besoins de recrutement des entreprises**. D'une part, la Région prend en charge la formation professionnalisante des personnes en recherche d'emploi. D'autre part, les employeurs s'engagent à recruter ces personnes à l'issue de leur formation.

Handicap et illettrisme : le CARED s'adapte à tous les publics

CARED +

Le CARED + permet à l'employeur de recruter une personne en situation de **handicap**.

La Région et l'Agefiph prennent en charge 100 % du coût de la formation. Des aides ou appuis à la compensation peuvent être également mobilisés par l'AGEFIPH ou le FIPHFP pour accueillir et accompagner le bénéficiaire dans l'entreprise.

CARED option Clé A

Le CARED option Clé A permet à l'employeur de recruter une personne en situation d'**illettrisme**.

La formation est destinée à donner au stagiaire un 1^{er} niveau de certification lui permettant de monter en compétence et d'accéder à l'emploi.

Qui peut bénéficier d'un CARED et à quelles conditions ?

- **Toute personne sans emploi** cherchant à s'insérer sur le marché du travail
- **Les salariés fragilisés** (contrat saisonnier, intérimaire, activité à temps très partiel)

La personne bénéficiant d'un CARED a le statut de stagiaire de la formation professionnelle.

À ce titre, sa formation est gratuite et elle est rémunérée par la Région pendant cette période, sauf en cas d'indemnisation par Pôle emploi.

En contrepartie, elle s'engage à respecter la charte régionale des droits et devoirs du stagiaire de la formation professionnelle qui l'oblige notamment à être assidu pendant sa formation et à honorer le contrat de travail qui lui est proposé.

Le saviez-vous ?

Grâce à la Région Auvergne-Rhône-Alpes

+ de 35 000 personnes ont trouvé un emploi via le CARED en suivant gratuitement une formation dans des domaines aussi divers que le numérique, les services aux personnes, l'hôtellerie restauration, l'artisanat de luxe, le bâtiment ou encore le transport...





Comment un employeur peut-il mettre en œuvre un CARED?

Concrètement, le CARED est un engagement entre la Région et un employeur formalisé par une convention de coopération. L'employeur doit proposer un contrat de droit privé ou public.

Ce dispositif est mobilisable pour :

- Former au minimum 5 personnes sur un poste identique chaque année,
- Mettre en place, sur le territoire où est située l'entreprise, une formation n'existant pas déjà à moins d'une heure trente aller retour de trajet ou dont le démarrage n'est pas prévu avant 3 mois,
- Proposer une formation d'une durée d'un an maximum, alternant enseignement théorique et stage pratique en entreprise.

Le recrutement effectué à l'issue de la formation doit se faire :

- En CDI, en CDD ou en intérim de 6 mois minimum, en contrat saisonnier de 3 mois minimum ou en contrat en alternance
- À temps complet ou à temps partiel (24 h minimum par semaine).

La Région prend en charge jusqu'à 80 % du coût de la formation. Le reste est cofinancé par l'employeur ou d'autres partenaires (OPCA, branche professionnelle, Pôle emploi...)

Pour mettre en œuvre un projet de CARED, contactez la direction de la formation et de l'apprentissage :

cared@auvergnerhonealpes.fr



**Conseil régional
Auvergne-Rhône-Alpes**

**Direction de la formation
et de l'apprentissage**
cared@auvergnerhonealpes.fr

Lyon – Siège

1 esplanade François Mitterrand
CS 20033 – 69269
Lyon Cedex 2

Tél. 04 26 73 40 00

Fax. 04 26 73 42 18

Clermont-Ferrand

59 Boulevard Léon Jouhaux
CS 90706 – 63050
Clermont-Ferrand Cedex 2

Tél. 04 73 31 85 85

Plus d'infos :

www.auvergnerhonealpes.fr/aide/cared

